

**IMPORTANT**

**Contrôle d'assiduité**

**des étudiants boursiers des UFR Littéraires**

**(Langues et communication, Lettres et Philosophie, [Sciences Humaines](#))**

**Retrait des certificats d'assiduité : à partir du jeudi 17 mars 2016**

devant le bureau 164 (1<sup>er</sup> étage Lettres)

**Date limite de dépôt dans les urnes (proches du bureau 164) : le vendredi 08 avril dernier délai.**

**Etudiants redoublants** : les redoublants doivent remplir une fiche en indiquant les TD déjà validés l'année précédente.

**Boursiers à l'échelon 0** : les boursiers à l'échelon 0 sont concernés par le contrôle d'assiduité.

Pour rappel :

- tout étudiant n'ayant pas rendu son certificat complet dans les délais sera considéré comme non-assidu.